

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 19.11.2019

Numéro de version 7

Révision: 19.11.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· **1.1. Identificateur de produit**

· **Nom du produit: KLEIBERIT 569.0**

· **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance / du mélange ou utilisations déconseillées**

Réservé aux utilisateurs professionnels.

· **Emploi de la substance / de la préparation** Colle / Adhésif

· **Emploi déconseillés**

Ne peuvent pas être utilisés dans les jouets et les articles de puériculture qui peuvent être mis en bouche par les enfants.

· **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· **Producteur/fournisseur:**

KLEBCHEMIE
M.G.Becker GmbH & Co. KG
Max Becker Str. 4
D - 76356 Weingarten / Baden
Allemagne

KLEIBERIT
Chimie S.a.r.l.
200, rue de Paris
F - 67116 Reichstett
France

· **Service chargé des renseignements:**

Téléphone: +49 7244 62 0

FAX: +49 7244 700 0

Email: hse@kleiberit.com

Téléphone: +49 7244 62 152

FAX: +49 7244 700 152

· **1.4. Numéro d'appel d'urgence:**

+45 8988 2286 France (français, anglais)

+44 1235 239670 Numéro régional européen (langues européennes)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

· **Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 - GHS/CLP**

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Resp. Sens. 1 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Carc. 2 H351 Susceptible de provoquer le cancer.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour le système respiratoire à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.

· **2.2. Éléments d'étiquetage**

· **Pictogrammes de danger**



GHS07 GHS08

· **Mention d'avertissement** Danger

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Diphénylméthane diisocyanate (mélange d'isomères)

· **Mentions de danger**

H315 Provoque une irritation cutanée.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.11.2019

Numéro de version 7

Révision: 19.11.2019

Nom du produit: KLEIBERIT 569.0

(suite de la page 1)

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour le système respiratoire à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les vapeurs.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

Indications complémentaires:

Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

- Les personnes déjà sensibilisées aux diisocyanates peuvent développer des réactions allergiques en utilisant ce produit.

- Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit.

- Ce produit ne peut pas être utilisé dans les lieux insuffisamment ventilés, sauf avec un masque de protection équipé d'un filtre antigaz adapté (de type A1 répondant à la norme EN 14387).

2.3. Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT: Non applicable.

- vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

- Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

N° d'enregistrement	Identification / Classification GHS-CLP	%
CAS: 26447-40-5 EINECS: 247-714-0 Reg.nr.: 01-2119457015-45-XXXX	Diphénylméthane diisocyanate (mélange d'isomères) Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	20-50%
CAS: 6425-39-4 EINECS: 229-194-7	éther 2,2'-dimorpholinyl-diéthyle Eye Irrit. 2, H319	<2%

- Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Remarques générales:

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.11.2019

Numéro de version 7

Révision: 19.11.2019

Nom du produit: KLEIBERIT 569.0

(suite de la page 2)

- **Après contact avec la peau:**
Tamponner les parties touchées de la peau avec du coton ou de la cellulose, puis laver soigneusement à l'eau et avec un produit de nettoyage doux.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Indications destinées au médecin:**
- **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1. Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Oxyde d'azote (NOx)
Isocyanates
- **5.3. Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Porter un appareil de protection respiratoire.
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Porter un vêtement personnel de protection.
- **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, gravier, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Utiliser un neutralisant.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
Enlever mécaniquement. Couvrir les restes avec un liant humide (par exemple sciure de bois, liant de produits chimiques à base d'hydrate de silicate de calcium, sable) Après environ une heure, collecter dans récipient à déchets, ne pas fermer (formation de CO2). Ces produits doivent rester humides et reposer quelques jours à l'extérieur dans un endroit protégé.
- **6.4. Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Formation et sensibilisation adaptée et régulière des employés.
Garantir une bonne ventilation. Cela peut être obtenu en utilisant un dispositif d'aspiration local ou un système d'aspiration général. Si cela ne suffit pas à maintenir la concentration de vapeur de solvant, sur l'emplacement de travail, en dessous des valeurs limites, un appareil de protection respiratoire adéquat doit alors être utilisé.
pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure
Eviter la formation d'aérosols.
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.11.2019

Numéro de version 7

Révision: 19.11.2019

Nom du produit: KLEIBERIT **569.0**

(suite de la page 3)

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Essuyer immédiatement le produit répandu

· **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

· **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine.

· **Indications concernant le stockage commun:** Respecter les réglementations nationales.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Protéger contre le gel.

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.

· **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

· **8.1. Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· **DNEL**

26447-40-5 Diphénylméthane diisocyanate (mélange d'isomères)

Dermique DNEL courte 50 mg/kg (Mensch)

Inhalatoire DNEL courte 0,1 mg/m³ (Mensch)

DNEL long terme 0,05 mg/m³ (Mensch)

6425-39-4 éther 2,2'-dimorpholinyl-diéthyle

Dermique DNEL long terme 1 mg/kg (Mensch)

Inhalatoire DNEL long terme 7,28 mg/m³ (Mensch)

101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane

Dermique DNEL courte 50 mg/kg (Mensch)

Inhalatoire DNEL courte 0,1 mg/m³ (Mensch)

DNEL long terme 0,05 mg/m³ (Mensch)

· **PNEC**

26447-40-5 Diphénylméthane diisocyanate (mélange d'isomères)

PNEC-eau douce 1 mg/l (x00)

PNEC-l'eau de mer 0,1 mg/l (x00)

PNEC-sol 1 mg/kg (x00)

PNEC-usine de traitement des eaux usées 1 mg/l (x00)

6425-39-4 éther 2,2'-dimorpholinyl-diéthyle

PNEC-eau douce 0,1 mg/l (x00)

PNEC-l'eau de mer 0,01 mg/l (x00)

PNEC-sédiments d'eau douce 8,2 mg/kg (x00)

PNEC-L'eau de mer des sédiments 0,82 mg/kg (x00)

PNEC-sol 1,58 mg/kg (x00)

PNEC-usine de traitement des eaux usées 100 mg/l (x00)

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.11.2019

Numéro de version 7

Révision: 19.11.2019

Nom du produit: KLEIBERIT **569.0**

(suite de la page 4)

101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane

PNEC-l'eau de mer	1 mg/l (nicht spezifiziert)
PNEC-Periodische Freisetzung	10 mg/l (x00)
PNEC-sédiments d'eau douce	1 mg/kg (nicht spezifiziert)
PNEC-sol	1 mg/kg (nicht spezifiziert)
	1 mg/kg (x00)
PNEC-usine de traitement des eaux usées	1 mg/l (nicht spezifiziert)
	1 mg/l (x00)

N° CAS	Désignation de la substance	Type	Valeur	Unité
--------	-----------------------------	------	--------	-------

26447-40-5 Diphenylméthane diisocyanate (mélange d'isomères)

VME (Suisse) Valeur momentanée: 0,02 mg/m³
 Valeur à long terme: 0,02 mg/m³
 SB;als Gesamt-NCO gemessen

8.2. Contrôles de l'exposition

limiter la durée d'exposition à:
 8 heures

Equipement de protection individuel:

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
 Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante:
 N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
 Filter ABEK (DIN EN 14 387)

Protection des mains:

Matériau des gants

A Caoutchouc nitrile - NBR: AlphaTec® (couche noyée non applicable)
D Caoutchouc butylique - BR: ChemTek™ (0,7 mm)
G Caoutchouc chloroprène - CR: Neotop® (0,75 mm)

Protection des yeux: Lunettes de protection hermétiques

Risques thermiques néant

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

Aspect:

Forme: Très visqueuse

Couleur: Crème

Odeur: Légère

Seuil olfactif: Non déterminé.

valeur du pH: Non déterminé.

Changement d'état

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: >200 °C

Point d'éclair: Non applicable.

Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable.

Température d'inflammation: >200 °C

Température de décomposition: >140 °C

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.11.2019

Numéro de version 7

Révision: 19.11.2019

Nom du produit: KLEIBERIT 569.0

(suite de la page 5)

· Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'explosion:	
Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
· Pression de vapeur à 20 °C:	0 hPa
· Densité à 20 °C:	ca. 1,1 g/cm ³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique à 20 °C:	ca. 400.000 mPas Brookfield RVT
Cinématique:	Non déterminé.
· 9.2. Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1. Réactivité** voir l'article 10.3
- **10.2. Stabilité chimique** Stable lorsque conservé et utilisé correctement.
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3. Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4. Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5. Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6. Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

26447-40-5 Diphénylméthane diisocyanate (mélange d'isomères)

Oral	LD ₅₀	>10.000 mg/kg (Ratte)
Dermique	LD ₅₀	>9.400 mg/kg (Kaninchen)
Inhalatoire	LC ₅₀ /4h _(Staeube,Nebel)	1,5 mg/l (Ratte) (Calculation (ATE))

6425-39-4 éther 2,2'-dimorpholinyl-diéthyle

Oral	LD ₅₀	2.020 mg/kg (Ratte)
Dermique	LD ₅₀	3.030 mg/kg (kan)
		Leichte Reizwirkung an der Haut: Index 2,70/8,0 (Draize-Methode, Kaninchen)
		Reizwirkung am Auge: Index 22,5/1010 (Draize-Methode, Kaninchen)

101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane

Oral	LD ₅₀	>10.000 mg/kg (Ratte) (84/449/EWG, B.1)
Dermique	LD ₅₀	>9.400 mg/kg (Kaninchen) (OECD 402)
Inhalatoire	LC ₅₀ /4h _(Staeube,Nebel)	1,5 mg/l (Ratte) (Calculation (ATE))

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.11.2019

Numéro de version 7

Révision: 19.11.2019

Nom du produit: KLEIBERIT 569.0

(suite de la page 6)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Provoque une irritation cutanée.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Susceptible de provoquer le cancer.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Peut irriter les voies respiratoires.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Risque présumé d'effets graves pour le système respiratoire à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1. Toxicité**
- **Toxicité aquatique:**
- 26447-40-5 Diphénylméthane diisocyanate (mélange d'isomères)**
LC₅₀ >1.000 mg / l / 96h (piscis)
EC₅₀ >1.000 mg / l / 24h (daphnia)
- 6425-39-4 éther 2,2'-dimorpholinyl-diéthyle**
EC₅₀ >100 mg / l / 48h (daphnia)
- 101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane**
LC₅₀ >1.000 mg / l / 96h (piscis)
EC₅₀ >1.000 mg / l / 24h (daphnia)
IC₅₀ >1.640 mg / l / 72h (alga)
- **12.2. Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications:** Le produit est difficilement biodégradable.
- **12.3. Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4. Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
- **12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6. Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.11.2019

Numéro de version 7

Révision: 19.11.2019

Nom du produit: KLEIBERIT 569.0

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets
Recommandation:

Doit être acheminé vers une installation d'incinération autorisée pour déchets toxiques après traitement préalable, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets

08 05 01* déchets d'isocyanates

08 04 09* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Emballages non nettoyés:
Recommandation:

Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum. Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

ADR, ADN, IMDG, IATA néant

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR, ADN, IMDG, IATA néant

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe néant

14.4. Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA néant

14.5. Dangers pour l'environnement:

Marine Polluant: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Faire attention à Pos no 2 - Identification des dangers

Règlement EU

26447-40-5 Diphénylméthane diisocyanate (mélange d'isomères): REACH, Annex XVII, No. 56

26761-40-0 phtalate de di-isodecyle: REACH, Annex XVII, No. 52b

28553-12-0 phtalate de di-isononyle: REACH, Annex XVII, No. 52a

Directive 2012/18/UE - Seveso-III:

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des ingrédients est répertorié.

Règlement (CE) N° 1907/2006 - REACH, ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

Prescriptions nationales:

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction: Réservé aux utilisateurs professionnels.

(UE) VOC - Volatile Organic Compounds/Composés Organiques Volatiles (COV)

VOC: [masse-%] <1,50 %

(D) GISCODE pour matériaux de revêtement de sol

- Information de caisse accident de la industrie du bâtiment

RU1 - Matériaux de revêtement de sol de polyuréthane sans solvant

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.11.2019

Numéro de version 7

Révision: 19.11.2019

Nom du produit: KLEIBERIT 569.0
(suite de la page 8)

- **Réglementation française (décret n ° 2011-321):** classe A+
- **15.2. Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H373 Risque présumé d'effets graves pour le système respiratoire à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.

- **Service établissant la fiche technique:** Sécurité & Environnement

- **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

MAL-Code: Måleteknisk Arbejdshygiejnisk Luftbehov (Regulation for the labeling concerning inhalation hazards, Denmark)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2